

Annexe au guide des études – avril 2020

Adaptation des modalités d'évaluations en conséquence de la crise sanitaire de COVID-19

Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale a interdit l'accès physique à l'EIL Côte d'Opale aux élèves à partir du 16/03/2020. Un plan de continuité pédagogique a permis de reprendre l'ensemble des enseignements en utilisant des outils de travail à distance dès le 19/03/2020. Conformément à l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 publiée au JORF du 28 mars 2020 et à l'impossibilité de neutraliser purement et simplement un semestre, les restrictions du confinement ont nécessité des adaptations dans les éléments constitutifs de la formation du cycle ingénieur ainsi que pour la classe préparatoire intégrée de l'EIL Côte d'Opale (EILCO). Les modifications des modalités d'évaluation prises exceptionnellement sont présentées dans la suite de cette annexe.

1. Mobilité internationale

Tous les élèves ingénieurs qui doivent effectuer un stage à l'étranger dont l'évaluation est prévue en 2020-2021 (2^{ème} année de cycle ingénieur) vont bénéficier d'un assouplissement d'obligation de séjour à l'international. Le séjour à l'international sera éventuellement remplacé par une activité académique spécifique proposée par l'école.

2. Stages

Découverte de l'Entreprise (DE) : Ce stage de découverte de 4 semaines pour les élèves de première année de la Classe Préparatoire Intégrée (CP1) est maintenu pour l'année 2019-2020. Cependant, en raison des difficultés potentielles pour trouver un stage, ce stage pourra être reporté et évalué en CP2 au cours de l'année 2020-2021 suivant une adaptation de l'emploi du temps. La réalisation de ce stage reste toutefois conseillée en 2020 pour les élèves qui souhaitent s'engager ou seraient déjà engagés dans un processus de convention.

Découverte de l'Entreprise à l'Etranger (DEE) : Ce stage de 8 semaines pour les élèves de deuxième année du cycle ingénieur (ING2) est supprimé. Il n'y aura donc pas d'évaluation de ce stage et ce stage sera automatiquement neutralisé pour les étudiants. Les ECTS liés à ce stage seront obtenus par les étudiants inscrits en ING2 pour l'année 2020/2021 (y compris les mobilités entrantes).

Assistant Ingénieur (AI) : Ce stage, très formateur pour un élève-ingénieur, est maintenu et sera évalué pour les étudiants ayant obtenu une convention de stage respectant les principes de précautions liés à la crise sanitaire du COVID-19. L'EIL Côte d'Opale encourage vivement les étudiants à chercher un stage AI pendant la période allant du 15 juin au 28 août 2020, à la condition que toutes les conditions soient requises pour le bon déroulement de ce stage. Pour les étudiants n'ayant pas obtenu de convention, ce stage sera remplacé par une activité académique spécifique proposée par l'école durant l'année 2020/2021. Les conditions d'attribution et d'intégration des notes et des ECTS associés restent à définir pour le moment.

Il est à noter que la condition suspensive pour la signature d'un contrat de professionnalisation, c'est-à-dire avoir un stage AI effectué et validé, sera assouplie pour l'année 2020-2021.

Projet de Fin d'Etudes (PFE) : Ce stage de 6 mois pour les élèves de troisième année du cycle ingénieur (ING3), essentiel à la formation d'un ingénieur, est maintenu. L'EIL Côte d'Opale assouplit les conditions liées à la date de fin et de durée du stage. Les élèves ont la possibilité d'effectuer un stage jusqu'à une date limite actuellement fixée au 4 décembre 2020. Concernant la durée du stage, et pour rester en accord avec le nombre minimum de semaines de stages fixé par la CTI au cours du cursus ingénieur, la règle de 28 semaines minimum de stages pour l'obtention du diplôme pour les élèves-ingénieurs actuellement en scolarité est suspendue.

Pour les contrats de professionnalisation (PFE-PRO) : La durée et la date de fin de période du contrat de professionnalisation (concluant la période liée au stage PFE) restent inchangées. Les dates de soutenances de ces stages, imposées avant la fin du contrat, se dérouleront donc selon le calendrier prévu initialement lors de la signature du contrat.

3. Examens terminaux et modalités d'évaluation

Le prolongement du confinement pour les étudiants de l'enseignement supérieur jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020 amène l'EIL Côte d'Opale à organiser à distance les examens terminaux et les évaluations de projets planifiés au second semestre en revoyant les modalités de ces épreuves. Sont concernés par cette situation :

- les examens terminaux de session 1 du second semestre qui se feront à distance en mai-juin 2020,
- les examens terminaux de session 2 (rattrapage) du premier semestre qui se feront à distance en mai-juin 2020,
- les examens terminaux de session 2 du second semestre qui se feront en présentiel en septembre 2020,
- les évaluations de projets (rattrapage et second semestre).

Les épreuves à distance prendront une des trois formes suivantes :

- Devoir à la maison à temps limitée (DML) :
 - Le sujet est déposé à la date et heure prévues dans l'emploi du temps sur la plateforme de partage de documents et un message est envoyé à la promotion pour prévenir les élèves de la mise à disposition du sujet et rappeler la date et l'heure limite de remise du travail (en tenant compte du tiers temps supplémentaire pour les élèves en situation de handicap) ainsi que le type et le nom du fichier à remettre et le lien vers le dossier de dépôt dans lequel ils devront téléverser leurs fichiers. Dans le cas où le devoir nécessite l'utilisation de logiciels spécifiques, l'enseignant en informera préalablement les élèves ingénieurs en leur indiquant la procédure d'installation.
 - Les élèves téléchargent le sujet, effectuent le devoir à domicile, prépare le fichier demandé (scan d'une copie, document numérique au format PDF, programme informatique...) en suivant les consignes de nom et de type de fichier à remettre. Ils téléversent leurs fichiers avant la date et l'heure fixées dans le dossier de dépôt prévu. L'horodatage des fichiers déposés sera utilisé pour vérifier le respect des horaires et tout retard sera pénalisé.
 - Afin de garantir l'anonymat des fichiers remis, le numéro d'étudiant ULCO sera exclusivement utilisé par les élèves pour remettre leurs travaux. Le nom de l'élève ne doit apparaître ni dans le nom du fichier ni dans son contenu. Chaque élève recevra un courriel (sur son adresse école) avec son numéro d'étudiant et un tutoriel.
 - Un fichier déposé par un élève ne pourra pas être visible par les autres et un logiciel anti-plagiat sera utilisé pour comparer les fichiers remis.
- Questionnaire en ligne (QL) :

- Le questionnaire est accessible à la date et heure prévues dans l'emploi du temps sur la plateforme Moodle. Un message est envoyé à la promotion pour rappeler aux élèves le début de l'épreuve et leur rappeler l'heure de fin de l'épreuve (en tenant compte du tiers temps supplémentaire pour les élèves en situation de handicap).
- Pour se connecter à la plateforme, chaque élève recevra un courriel (sur son adresse école) avec son mot de passe ainsi qu'un tutoriel. Les élèves se connectent et effectuent l'épreuve dans la durée prévue jusqu'à la fermeture de la session.
- Les questions fermées sont automatiquement corrigées par l'application, ce qui garantit l'anonymat.
- Épreuve orale en visioconférence (EOV) :
 - Ce mode d'évaluation n'est possible que pour des groupes d'élèves à effectif limité comme les groupes de LV2 ou les examens de 2^{ème} session.
 - En accord avec l'enseignant responsable, la secrétaire pédagogique transmet préalablement une liste de passage aux élèves convoqués à la date et l'heure prévues dans l'emploi du temps (en tenant compte d'un temps supplémentaire pour les élèves en situation de handicap) pour une évaluation orale avec la plateforme de conversation collaborative StarLeaf.
 - Les élèves se connectent sur la plateforme de conversation à la date et l'heure indiquée dans le planning pour être évalué par l'enseignant. Chaque élève recevra une invitation (sur son adresse école) pour se connecter à la plateforme de conversation.

Tout plagiat sera sanctionné avec attribution la note de zéro à chaque question concernée et pour toutes les copies concernées.

Les retards seront sanctionnés par une pénalité de 0.1/20 par minute. Une tolérance de 10 minutes sera appliquée à la fin des DLM correspondant au temps de téléversement des fichiers. La pénalité sera ainsi appliquée 10 minutes après l'heure officielle de fin d'épreuve.

Un tutoriel qui explique les conditions d'accès et d'utilisation des outils informatiques est disponible pour les épreuves de type DML et QL.

La modalité d'évaluation est fixée par l'enseignant responsable du module d'enseignement avec un sujet adapté aux types d'épreuves à distance choisies (plusieurs modalités peuvent être choisies par l'enseignant pour son évaluation finale) qui reprend les éléments de son module vus en CM, TD et TP et en complément des éventuels contrôles continus (CC) effectués.

Un temps supplémentaire sera accordé aux élèves en situation de handicap qui sont concernés par cette mesure réglementaire.

Les examens de session 2 du second semestre se feront en présentiel à la rentrée 2020 (première semaine de septembre), notamment pour ceux qui auront rencontrés des problèmes d'accès aux outils informatiques durant la période de confinement et la date de la prochaine rentrée sera décalée en conséquence.

4. Modalités de calcul de la moyenne des modules

La répartition des coefficients des modes d'évaluation (section 4.2.1 du guide des études) d'un module est modifiée en intégrant les modes d'évaluation à distance de la façon suivante :

	PARTIE THÉORIQUE					PARTIE PRATIQUE			
Type de contrôle	DML	QL	EO	CC	DM	CR	CT	EI	PT
% de la note finale	70%					30%			
Coefficient	2	2	2	1	1	1	2	2	2

Répartition des coefficients modifiée pour les modules évalués à distance (DML : Devoir à la Maison à temps Limité, QL : Questionnaire en Ligne, EO : Epreuve Orale en Visioconférence, CC : Contrôle Continu, DM : Devoir à la Maison ;CT : Contrôle TP, EI : Examen Informatique, PT : Projets Tutorés, CR : Comptes-Rendus de TP ou rapports d'études).

5. Projets

Les évaluations des projets en groupe (projet en informatique pour les CP1, projet en électronique, automatique et informatique industrielle en CP2, rattrapage du bureau d'études et projet solidaire pour les ING1, projet de vie associative et bureau d'études techniques pour les ING2) seront faites sur la base des rapports écrits et du travail effectué.

Les soutenances des projets sont donc annulées.

Les dates de remises de rapport et du travail restent inchangées et sont donc celles qui figurent dans les guides transmis par les coordinateurs de projets.

Afin de prendre en compte les difficultés liées aux conditions du confinement les notes éliminatoires des projets et les bureaux d'études sont désormais suspendus pour les semestres S2, S4, S6, et S8 de 2019-2020.

Contacts et outils de travail à distance

<https://www.eilco-ulco.fr/plan-de-continuite-pedagogique/>